



Communiqué de presse

Lyon, le 4 mars 2021

Colloque « Agir dans les territoires sur les conditions d'un allongement de la vie professionnelle »

Le réseau Anact-Aract et le CREAPT organisent 2 visio-conférences pour le colloque "Agir dans les territoires sur les conditions d'un allongement de la vie professionnelle : des questions d'emploi, de travail, de santé et de parcours" les 1^{er} et 8 avril prochains de 14h à 16h30.

Quelles sont les conditions soutenables d'un allongement effectif de la vie professionnelle ? En quoi et comment une action territoriale contribue-t-elle à les créer ?

Les quatre expériences présentées, issues du secteur médico-social ou intersectorielles, seront l'occasion de partager et discuter leur construction, leurs apports réels et ce qui a permis de les mener à bien, pour aider les employeurs et acteurs sociaux et territoriaux à relever le défi du vieillissement au travail.

- **Judi 1^{er} avril 2021 - de 14h à 16h30** : deux expériences d'actions territoriales dans le secteur médico-social en Nouvelle Aquitaine et en Auvergne-Rhône-Alpes.
- **Judi 8 avril 2021 - de 14h à 16h30** : deux expériences d'actions territoriales intersectorielles en Occitanie et en Bretagne.

[>> Plus d'infos sur le programme et inscriptions](#)

Les possibilités de rester en emploi tout au long de la vie professionnelle et jusqu'à l'âge de la retraite dépendent étroitement des conditions d'emploi et de travail, de la santé et des parcours. Le réseau Anact-Aract a conduit plusieurs projets combinant approche territoriale et partenariale sur ces questions. La construction des partenariats, les relations créées entre acteurs, les connaissances issues de ces expériences contribuent fortement à créer les conditions d'un allongement effectif de la vie professionnelle. Des acteurs ayant mis en œuvre ce type de projets viendront partager leur expérience.

Contacts Presse :

Aurélie Descours - a.descours@anact.fr - 04 72 56 13 39

Bilel Osmane - bilel.osmane@lecnam.net - 01 45 92 68 48

Le réseau Anact-Aract se compose de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact), établissement public administratif, sous tutelle du ministère du Travail et d'un réseau de 16 associations régionales pour l'amélioration des conditions de travail (Aract). Le réseau Anact-Aract propose aux acteurs des TPE-PME et aux organismes qui les accompagnent des méthodes et outils efficaces pour améliorer les conditions de travail dans un objectif partagé : concilier durablement qualité de vie au travail, qualité de service à l'utilisateur et performance.

Le Creapt (Centre de recherches sur l'expérience, l'âge et les populations au travail) est un groupement d'intérêt scientifique qui rassemble différents partenaires, ministères, entreprises, universités et institutions de recherche. Son programme de recherche analyse conjointement les évolutions démographiques dans les populations au travail (dans leur diversité), les transformations qui s'opèrent dans les entreprises, et celles qui affectent les parcours professionnels, pour produire et valoriser des connaissances sur les relations entre l'âge, la santé, l'expérience, et le travail et pour favoriser des actions anticipatrices dans ces domaines.

Avec le soutien de

le cnam
ceet

**Plan santé
au travail**
2016-2020

Action 1.8

Développer une offre de service en direction des entreprises pour leur donner les moyens d'accompagner le vieillissement actif